

MONTAUBAN ESPERANCE

La charte

CONTEXTE

La ville de Montauban, fondée en 1144 et aujourd'hui deuxième ville de la région Midi-Pyrénées, constitue de par son histoire, sa culture et son économie, un territoire empreint d'identité religieuse et de cosmopolitisme réitéré.

HISTORIQUE

La création en 2005 et le développement ultérieur d'une entité comme Montauban Espérance, s'inscrivent dans la perspective d'une prise en compte nouvelle par la société civile et par les responsables politiques de la dimension religieuse de la culture.

C'est ainsi qu'en France, la laïcité s'est historiquement définie comme un ensemble de dispositions de droit visant à créer un espace de liberté d'expression à l'intérieur duquel tout citoyen, quelles que soient ses idées politiques, philosophiques ou religieuses, pourrait, en toute légalité et en toute égalité, et c'était chose nouvelle, débattre des valeurs lui paraissant constitutives de son identité.

L'expérience a, depuis, montré que le concept de laïcité pouvait se développer selon deux axes bien distincts. En effet, il a pu être compris :

- soit comme évoluant vers une nouvelle idéologie faisant sienne, le mode de pensée de se prémunir, du religieux hégémonique, intolérant, voire arrogant, dont la société française avait eu, parfois, l'expérience dans le passé.

- soit, au contraire, comme une construction juridique aménageant un espace de débat démocratique et dynamique, permettant à chacun d'exprimer sa spécificité au service d'une citoyenneté bien comprise et partagée par tous.

A l'intérieur de Montauban Espérance, le maire est garant du respect du principe de laïcité.

C'est le 14 septembre 2005 que le principe de Montauban Espérance a été officiellement présenté à l'initiative de M^{me} Brigitte Barèges, député- maire de Montauban.

Pour ce faire, elle a pris l'initiative d'inviter les responsables des communautés religieuses présentes sur le territoire à se rencontrer régulièrement en sa présence, à savoir tous les deux mois. La charte de « Montauban Espérance » s'est inspirée d'un texte et d'une réflexion mise en place par la municipalité de Marseille en 1990.

Les communautés religieuses référencées en tant que sectes par la commission parlementaire compétente ne sont pas autorisées à prendre part à ces travaux.

OBJECTIFS

Le respect de la charte

Les objectifs de Montauban Espérance sont symboliquement consignés dans une charte approuvée par chacun des membres fondateurs, proclamant que « les représentants des différentes familles spirituelles et communautaires sont convaincus qu'il faut instaurer un dialogue et une meilleure compréhension entre tous, chrétiens, juifs, musulmans et hommes et femmes, libres et de bonne volonté... La publication de cette déclaration, signée par tous les représentants des différentes communautés de Montauban est déjà, en soi, un événement.

La préservation de la paix sociale et la recherche d'un développement harmonieux pour tous dans le cadre d'une société inter- religieuse et pluriculturelle, invitent à la recherche d'une convivialité désormais nécessaire à la cohésion du lien social.

Or, la convivialité, qui ne saurait jamais être une porte ouverte au relativisme, passe d'abord, s'il y a lieu, par une clarification. Cela passe par une meilleure connaissance de sa propre identité, par un approfondissement dans la recherche des racines de sa propre culture, par une relecture et une réappropriation de sa propre histoire. Ainsi conscient de la richesse et de

la singularité des valeurs dont il est porteur, chacun s'efforcera de rejeter tout réflexe de crispation ou de repli identitaire pour, bien au contraire, s'ouvrir à l'accueil de l'altérité, de la différence, de la pluralité désormais sources possibles, non plus de peurs, génératrices d'agressivité mais de recherche, de désir, de besoin de communication, cause d'enrichissements mutuels.

Construire ensemble

L'objectif premier de cet espace de concertation permanente entre responsables religieux et premier magistrat de la Ville est de lutter, ensemble, contre toutes les ignorances, les incompréhensions et les intolérances afin de créer les conditions favorables à la promotion d'une convivialité et d'une fraternité, autant que possible concrètement vérifiable, entre chacun d'entre nous, dans le respect des différences et des droits et devoirs de chacun. Cette démarche vise à surmonter peu à peu les obstacles qui ne manquent pas d'entraver la convivialité. Chacun demeure fidèle à sa foi, sa croyance et à ses coutumes, tout en portant un regard bienveillant sur l'autre. Cet esprit de respect mutuel et d'harmonie nécessite beaucoup de temps et d'investissement de chaque membre.

Renforcer le dialogue

Renforcer le dialogue entre les responsables religieux, sans syncrétisme, entraîner les montalbanais dans ce dialogue, enrichir chacun des différences culturelles de l'autre faire front commun contre toute forme d'intégrisme, d'exclusion, favoriser la connaissance de l'autre et par là même écarter la peur, la méfiance et susciter l'estime d'autrui, voilà l'objectif de Montauban Espérance qui nécessite beaucoup de générosité et de persévérance. A l'écart de toute mouvance politique mais soutenue par la municipalité, Montauban Espérance témoigne et œuvre pour le bien-vivre ensemble.

Volonté d'apaisement et force de proposition

Montauban Espérance qui n'a pas vocation à s'occuper de tous les problèmes qui agitent le monde, intervient par exemple à l'occasion d'événements de nature à influencer sur la sérénité et l'équilibre qui règnent habituellement entre les différentes communautés. Montauban Espérance a vocation aussi à être une force de proposition et d'innovation au service de ses objectifs.

Mode de fonctionnement

Montauban Espérance est une association de fait, dépourvue de personnalité morale et même d'une quelconque structure juridique. Il s'agit donc d'un groupe informel qui n'existe que par la volonté du Maire et des responsables religieux, membres de l'instance. Il ne relève ni de la loi du 1er janvier 1901 sur les associations, ni de celle du 9 décembre 1905 sur les associations cultuelles. Elle n'est pas non plus une délégation municipale. Elle situe précisément son action dans le registre de la fonction purement symbolique et peut s'appuyer sur une médiatisation de ses déclarations, de ses prises de position et de ses initiatives. A chaque fois que le Maire ou que l'un ou plusieurs des responsables religieux l'estiment utile, l'ensemble des membres de Montauban Espérance se réunit autour du premier magistrat, garant de la laïcité, pour faire une déclaration publique manifestant une prise de position toujours unanime, rédigée avec l'accord de toutes les parties, par l'un des membres et lue par un des membres. Montauban Espérance est rattachée administrativement au service de la communication de la Ville. Financièrement elle ne dispose pas d'une ligne budgétaire qui lui serait réservée en tant que telle.

Cependant la Ville, à la demande des membres peut financer ponctuellement, au cas par cas des actions de la structure.

Espace de concertation

Montauban Espérance fonctionne en tant qu'organe de concertation permanente entre responsables religieux, présidé par le Maire, et régie par des règles posées en vue de l'application d'une laïcité positive et non d'exclusion. Il s'agit donc d'un partenariat informel, quoique officiel entre les principales forces spirituelles et cultuelles de la Ville. Chaque

responsable religieux dispose, s'il le désire et avec l'accord du premier magistrat, d'un délégué mandaté pour le représenter.

Pour un vivre -ensemble dans le respect des différences de chacun

Montauban Espérance fait désormais partie intégrante de l'identité locale, elle est un vecteur de l'action en faveur de la convivialité entre les communautés composant la population. La première pierre de cet édifice fut apportée lors de la journée inter-religions organisée place Nationale le dimanche 27 août 2006 et réunissant les différentes communautés.

Montauban Espérance, par son existence même, veut témoigner que les hommes peuvent trouver les chemins qu'il faut emprunter pour vivre ensemble dans le respect des différences de chacun et dans le dialogue entre les communautés.

Les signataires de la charte sont outre Brigitte Barèges, premier magistrat, Mgr Bernard Ginoux, évêque de Montauban, Gérard Bourgeat, pasteur de la communauté chrétienne de Verlhaguet, l'imam Zouheir El Omary, le rabbin André Elkiess, Gérald Charrondière, Pasteur de l'église évangélique de Pentecôte, Dirk Brienen, pasteur de l'église réformée, Jean-Pierre Julian, pasteur de l'église réformée de France et Jean Vesel, le pape orthodoxe